Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20190620-28-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, **le 20 juin 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal,** sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019.** Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. FLAMAND à M. MACHADO
Champigneulles	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
Custines	MME HENRY à M. JULIEN
Frouard	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
Liverdun	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
Champigneulles	MME SCHWARZ
Custines	M. VERY
Liverdun	MME DILLMANN – M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
Saizerais	M. HALLIER

N°28 – DA du 20/06/2019 **Rapporteur : Monsieur le Président**

Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions culturelles dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture

Par compétence acquise au 1er janvier 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey met en œuvre le transport et l'accès des élèves des classes maternelles et élémentaires du territoire à des actions culturelles en temps scolaire. Dans le cadre de cette compétence, un dispositif d'accès à la culture est mis en œuvre.

Suite à la reprise en régie de l'activité du Théâtre par la ville de Frouard à compter du 1er janvier 2019, la Communauté de Communes a confié à la ville de Frouard la programmation au sein du Théâtre Gérard Philipe de spectacles et d'actions culturelles à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire du Bassin de Pompey. Sa durée était de 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20190620-28-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Les objectifs ayant été atteints sur cette première période en termes de programmation et d'effectifs accueillis, il est proposé de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est proposé d'allouer un financement identique aux financements annuels engagés précédemment par le Bassin de Pompey sur cette même action, soit un financement de 80 000 euros, les effectifs devant être accueillis dans le cadre de la convention étant fixés à 3 000 élèves.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 12 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la ville de Frouard pour la mise en œuvre d'actions culturelles dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture, telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE d'allouer un montant de 80 000 € au financement de cette convention qui prendra fin au 30 juin 2020.

IMPUTE les crédits correspondants au compte 611 du budget primitif 2019.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC